Image not found or type unknown

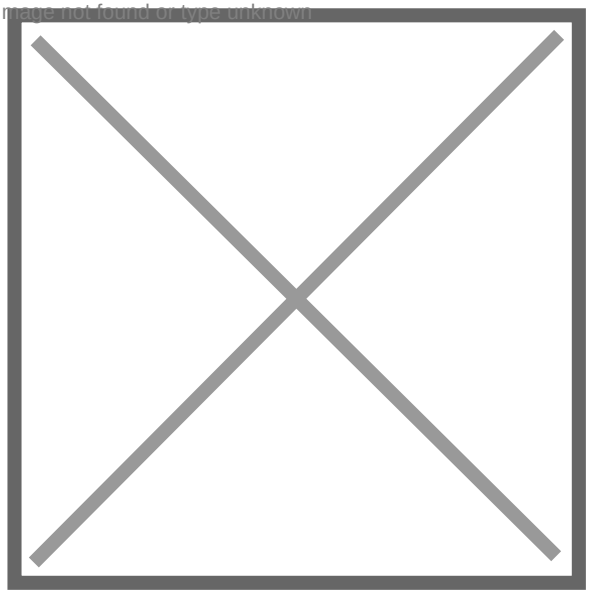

Pret taux zere pour acceder a la propriete

Par **stbob30**, le **24/09/2010** à **08:26**

Bonjour,
Je précise que je suis dans une enceinte militaire (caserne), que je loge dans un appartement de fonction - pas à titre gratuit mais par "nécessité de service".
Je n'ai jamais été propriétaire d'un bien occupé par moi même et me famille. J'avais un bien pour locataire, ce bien a été vendu.

J'ai demandé un prêt pour l'achat d'un bien immobilier (terrain maison) pour ma résidence principale dans moins d'un an, en partie par une prêt conventionné et en partie en PTZ, mais pour ce dernier l'agence bancaire me demande une attestation de mon chef de service faisant état du logement occupé et de mentionner : logement de fonction sans nécessité absolue de service".

L'agence me dit que si je ne mentionne pas les termes "logement de fonction sans nécessité absolue de service", je ne bénéficierai pas du PTZ....

Qu'en est il exactement, l'agence peut elle refuser le PTZ pour une telle raison, qu'elle différence fait elle entre : "logement à titre gratuit" "logement de fonction", "logement de fonction par nécessité absolue de service" et "logement de fontion sans nécessité absolue de service"...?
Merci

Par **mimi493**, le **24/09/2010** à **09:54**

le PTZ est pour la résidence principale, vous devez donc avoir l'intention d'y habiter. Si votre

emploi vous oblige à habiter ailleurs, vous ne pourrez donc pas en faire votre résidence principale, donc pas de PTZ

Par **stbob30**, le **24/09/2010** à **12:22**

merci, pour la réponse. En fait j'arrête mon activité dans huit mois et la nouvelle résidence sera ma résidence principale (projet de construction en cours) et de ce fait je quiite mon logement "de fonction".
Amicalement.

Par **chris_ldv**, le **24/09/2010** à **13:18**

Bonjour,

Dans cas demandez à votre hiérarchie de stipuler sur l'attestation :

"logement de fonction occupé jusqu'à interruption des fonctions prévue d'un commun accord pour le JJ/MM/AAAA".

Attention toutefois car sachant que vous allez interrompre votre activité professionnelle actuelle la banque vous demandera alors de justifier la source de vos revenus pour rembourser le prêt qu'elle vous accorde à compter de cette date où vous ne serez plus dans une enceinte militaire.

En clair quel sera votre nouvel emploi ?
Quelle sera votre nouvelle rémunération dans 8 mois ? etc...

La réponse à ces questions ne me regarde pas, mais la banque va vous poser ces questions et il vous faut y apporter des réponses qui la rassureront.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **15:21**

Tiens deuxième message faisant la même pub.
Un seul c'est crédible, deux, c'est donc un spam venant du site en question en se faisant passer pour un client satisfait (et quand on spamme ainsi, c'est que le site en question ne doit pas être une bonne affaire)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés